

Fiche pédagogique

Module 7 : Protection des données personnelles – RGPD

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif principal de mettre en œuvre le Règlement sur la Protection des Données Personnelles au sein de votre entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Comprendre les évolutions réglementaires et les enjeux du RGPD,
- Identifier les impacts sur l'entreprise et son système d'information,
- Préparer son plan d'action de mise en conformité

Public visé

Cette formation s'adresse aux dirigeants d'entreprise, commerçants, artisans, chargés de communication ou marketing, DSI et toute personne en charge du traitement de données personnelles.

Prérequis indispensables

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Méthodes pédagogiques et modalités de personnalisation mises en œuvre

En amont de la formation, un audit des besoins du stagiaire est réalisé, afin de décrire sa situation, ses souhaits ou problématiques.

Le formateur mettra tout en œuvre pour rattacher les savoirs théoriques à des exemples réels et en lien avec les activités des stagiaires.

Cette formation repose sur un apprentissage participatif où le stagiaire sera amené(e) à étudier les articles du RGPD et des cas d'application concrets.

A partir des connaissances abordées, notre approche opérationnelle amènera le stagiaire à réfléchir, et produire, des solutions et outils liés directement à son projet ou besoin : registre des activités de traitement, supports de communication, etc.

En aval de la formation un accompagnement individuel peut être envisagé (sur devis).

Modalités d'évaluation des acquis

Des exercices sur cas pratiques et un questionnaire de synthèse seront proposés afin d'évaluer les stagiaires. Un certificat de réalisation sera remis au participant résultant de cette évaluation par le formateur.

Moyens pédagogiques

- En amont de la formation :
 - Fiche PAF (personnalisation de l'action de formation)
- Durant la formation :
 - Support pédagogique papier et numérique remis aux stagiaires le premier jour de formation, véritable guide opérationnel et outil de travail.
 - Déroulé de la formation présentée sur vidéoprojecteur
 - Fiche d'évaluation des acquis, complétée tout au long de la formation par le formateur et le stagiaire
 - Support d'évaluation des acquis (questionnaire de synthèse, études de cas, articles réglementaires expliqués, etc.)
 - Bibliographie ou sources numériques
 - Supports exploités durant la formation :
 - ✓ Textes de référence
 - ✓ Plan d'action de mise en conformité
 - ✓ Exemples de registre de traitement des activités
 - ✓ Exemples de communication (interne, site internet, newsletter, mentions légales, etc)
 - ✓ Fiche mémo, « A faire/ A ne pas faire »
 - ✓ Etudes de cas
 - ✓ Questionnaires de synthèse
 - ✓ Bibliographie et ressources numériques
- En aval de la formation :
 - De la documentation complémentaire sera envoyée aux stagiaires si des questions ou situations particulières étaient abordées lors de la formation.
 - L'intervenante assure un suivi d'application : le stagiaire peut la contacter durant 6 mois pour toutes questions complémentaires, se faire réexpliquer un point, faire relire ses documents.
 - Les stagiaires se verront proposer de recevoir notre newsletter trimestrielle dédiée à la thématique, afin de réviser ou approfondir leurs connaissances : bonnes pratiques, retours d'expériences, actualité, décryptage, ...

Moyens techniques

- Ordinateur formateur
- Ordinateur stagiaire
- Vidéoprojecteur (ou écran de télévision)
- Mur blanc pour permettre la projection
- Connexion Internet
- Blocs-notes et stylos remis aux participants
- Paperboard
- Clé USB remise à chaque participant pour la sauvegarde des différents travaux réalisés et contenant les ressources et outils pédagogiques

Moyens d'encadrement

La formation est dispensée par Marielle BLAGNY, formatrice pour Les Clés de la Gestion depuis 2015.

Formation initiale et continue :

- Formatrice diplômée en Marketing et Vente, niveau Bac+5,
- Formée au management de la qualité en 2016,
- Formation 2019 proposée par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) sur le RGPD.

Expérience professionnelle :

- Elle a acquis une expérience de près de 20 ans dans le domaine de la communication et des médias, avec une spécialité dans les marchés légaux et réglementaires.
- Responsable de la communication pour l'organisme depuis 2018, elle partagera avec le stagiaire ses techniques pour mettre en œuvre le RGPD.
- Créatrice et codirigeante de son entreprise depuis 2012, elle possède une connaissance approfondie du fonctionnement des entreprises et des enjeux des entrepreneurs, rendant cette formation technique très concrète et opérationnelle.

Expérience de la formation professionnelle :

- Intervenante récurrente pour Les Clés de la Gestions depuis 4 ans, elle a également dispensé des formations durant toute son expérience professionnelle précédente. Elle a à cœur d'adapter son discours à son public pour favoriser une meilleure acquisition, et d'actualiser ses connaissances pour fournir des contenus et outils pertinents.
- Cette formatrice intervient depuis 2018 auprès de stagiaires sur la thématique du RGPD.

Durée et modalités d'organisation

- Durée : 1 jour (7h).
- Organisation : en inter-entreprises pour un groupe de 8 participants maximum.

Contenu détaillé de l'action de formation

Comprendre le RGPD

- Définir les « Données à Caractère Personnel » et la nécessité de les protéger
- Objectif et périmètre du RGPD
- Les entreprises et les types de données concernés
- Les enjeux et les impacts pour l'entreprise
- Les impacts sur le système d'information de l'entreprise

Comprendre les nouveaux principes de protection des données

- Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen
- Les nouveaux droits pour les personnes concernées
- Les risques juridiques et les sanctions qui pèsent sur l'entreprise
- Les nouvelles obligations pour le responsable des traitements et pour les sous-traitants
- Les nouvelles règles de gestion pour la Cybersécurité

Définir un plan d'actions pour se mettre en conformité

- La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- La protection des données à caractère personnel
- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité
- La démarche pour mettre en œuvre le plan d'actions